

L'ANIMATION LASER, aux conditions COVID-19 (septembre 2020)

La période du Championnat de Flotte : Septembre à Novembre

Les cinq dates sont celles programmées au calendrier Club/FFV.

Pour valider le championnat une règle spécifique sera réalisée.

> Pour 05 régates validées, le calcul se fait sur les 4 meilleures régates.

Les conséquences du respect de la distanciation :

- Inscriptions :

> La confirmation de participation est obligatoire et se fait au bateau comité.

- Classement de la régata

> Il n'y a pas de proclamation du résultat de la régata le jour même.

La **licence compétition** est obligatoire, pour participer à la régata. Le bon esprit sportif est de se présenter sur la zone de départ qu'avec cette condition remplie pour pouvoir figurer au classement.

Le classement sera accessible sur le site du Club, avec une période provisoire de 2 jours (réclamation), pour être définitif en fin de semaine.

- Organisation et pilotes de la régata :

Deux personnes seulement - Pas d'invités sur les embarcations*.

> **Une sur la prame** : viseur - arbitre - sécurité

> **Une sur le bateau comité** : Gestion des départs et arrivées.

Pour les arrivées, une assistance sera faite par la présence de la prame sur la ligne pour relever les numéros de voile des concurrents.

La trompe buccale est à éviter sauf si le pilote dispose de solution hydroalcoolique ou d'un sifflet personnel.

L'équipe de l'Animation Laser

* Si les conditions exigent d'être à deux dans l'embarcation, port du masque demandé.

Le masque n'est pas exigé, si les deux personnes habitent sous le même toit.